

DDCSPP 87 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne

Depuis le 1er janvier 2010, les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) reprennent les compétences des directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS), des affaires sanitaires et sociales (DDASS), en matière d'affaires sociales, des unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) et des services vétérinaires. Créés dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCSPP font partie des nouveaux services déconcentrés de l'État à compétence interministérielle. Ils relèvent du Premier ministre et sont placés sous l'autorité du préfet de département.

(Janvier 2012)

Les missions des Services Vétérinaires désormais reprises par les DD(CS)PP concernent la sécurité sanitaire des aliments, et la santé et la protection animales.

Les missions des SV répondent à 3 objectifs :

» Protéger la santé publique : les SV contrôlent l'application des réglementations permettant de lutter contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme. Ils veillent à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées et mènent des actions de prévention des risques de contamination des aliments. Ils procèdent à des inspections et au suivi des autocontrôles des entreprises et réalisent chaque année les plans de surveillance et de contrôle de la contamination des denrées alimentaires.

» Protéger la santé animale : les SV exercent une surveillance constante des grandes maladies animales. Toute suspicion ou déclaration de ces maladies déclenche un dispositif opérationnel de lutte préétabli. Les services vétérinaires contrôlent l'état sanitaire des animaux et des produits alimentaires importés des pays tiers et ils sont chargés de la certification sanitaire à l'exportation.

» Protéger l'environnement : les SV s'assurent que les élevages et les industries agroalimentaires n'ont pas d'impact défavorable sur les milieux naturels.

Les professionnels sont accompagnés vers ces objectifs par les agents des services vétérinaires. Ils recherchent et constatent les infractions à la réglementation. Les services vétérinaires disposent de pouvoirs de police administrative et judiciaire.

(Janvier 2012)

Domaine(s) de compétence(s)

- » Contrôle officiel
- » Diffusion d'informations
- » Evaluation et gestion du risque
- » Surveillance et prévention

Coordonnées

39 Avenue de la Libération
CS 33918
87039 Limoges Cedex 1
France

Téléphone: 05 19 76 12 00

Télécopie: 05 19 76 12 31

Site Web:

<http://www.haute-vienne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations/DDCSPP-de-la-Haute-Vienne>

Email: ddcspp@haute-vienne.gouv.fr

Acteur(s) - Voir aussi

- » GDS 87 - CDAAS Coopérative Départementale Agricole d'Action Sanitaire de la Haute-Vienne
- » DGAL - Direction Générale de l'Alimentation
- » DDPP et DDCSPP - Liste des Directions Départementales de la Protection des Populations

